ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 3465

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'arrêt des travaux des commissions CODAIR qui ont en charge les dossiers de suspension de poursuites à l'encontre des rapatriés réinstallés. En effet, depuis cet été, l'activité des CODAIR est complètement bloquée car les mandats des délégués sont tous arrivés à terme en juillet 1997 alors que parmi les dossiers recensés et éligibles au dispositif CODAIR seulement une partie de ces dossiers ont pu être étudiés. De plus, parmi les dossiers négociés, les plans d'apurement ne sont pas encore mis en place et les sommes correspondantes ne sont pas débloquées. S'il est vrai que la levée des suspensions est effective depuis le 1er janvier 1997, des instructions avaient été données afin que les différentes juridictions saisies tiennent compte des décisions qui pourraient être prises au bénéfice des rapatriés dans le cadre des CODAIR. Or, à ce jour, il s'avère que la situation se dégrade de plus en plus. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet et si une nouvelle suspension des poursuites est envisageable le temps que tous les dossiers recensés soient traités de façon définitive.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire a retenu toute l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le Parlement, sur l'initiative de plusieurs de ses membres, a voté la suspension des poursuites civiles au bénéfice des rapatriés réinstallés dans des professions non salariées que leur situation d'endettement a conduits à déposer une demande de secours exceptionnel auprès de la commission départementale d'aide aux rapatriés réinstallés (CODAIR) dont ils relèvent (art. 100 de la loi de finance pour 1998). Les CODAIR seront prochainement en mesure de fonctionner et au besoin de valider elles-mêmes les décisions qu'elles auraient pu prendre nonobstant la limite qui avait été fixée.

Données clés

Auteur : M. Christian Kert
Circonscription : Bouches-du-Rhône (11e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3465
Rubrique : Rapatriés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3047
Réponse publiée le : 9 février 1998, page 688